

BE-A0523_721566_802228_FRE

Inventaire des archives du notaire Adrien
Cajot à Herve, 1920-1932



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 5 Répertoires chronologiques. 12 août 1920 - 14 mai 1935.....	7
II. Minutes.....	8
9 - 44 Minutes. 12 août 1920 - 6 décembre 1932.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Adrien Cajot (Herve)

Période:
1920-1932

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6796

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 44.00
- Etendue inventoriée: 4.50 m
- Numéros: 41.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Adrien Cajot.

HISTORIQUE

Le notaire Adrien Cajot a exercé de 1920 à 1932 à Herve.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Adrien Cajot ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Véronique Smets de Herve, le 5 octobre 2011.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Adrien Cajot à Herve.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fond.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

1 - 5 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 12 AOÛT 1920 - 14 MAI 1935.

1	12 août 1920 - 12 octobre 1921.	1 cahier
2	30 octobre 1921 - 8 octobre 1924.	1 cahier
3	10 octobre 1924 - 9 juillet 1928	1 cahier
4	12 juillet 1928 - 20 novembre 1930.	1 cahier
5	20 novembre 1930 - 14 mai 1935.	1 volume

II. MINUTES

9	9 - 44 MINUTES. 12 AOÛT 1920 - 6 DÉCEMBRE 1932. 12 août 1920 - 27 septembre 1920 (n° 1-50).	1 liasse
10	2 octobre 1920 - 29 décembre 1920 (n° 52-124).	1 liasse
11	2 janvier 1921 - 31 mars 1921 (n° 1-99).	1 liasse
12	2 avril 1921 - 28 juin 1921 (n° 101-201).	1 liasse
13	1er juillet 1921 - 30 septembre 1921 (n° 202-262).	1 liasse
14	2 octobre 1921 - 29 décembre 1921 (n° 263-343).	1 liasse
15	2 janvier 1922 - 30 mars 1922 (n° 1-65).	1 liasse
16	3 avril 1922 - 30 juin 1922 (n° 66-140).	1 liasse
17	6 juillet 1922 - 30 décembre 1922 (n° 141-252).	1 liasse
18	3 janvier 1923 - 30 mars 1923 (n° 1-86).	1 liasse
19	1er avril 1923 - 27 juin 1923 (n° 87-169).	1 liasse
20	4 juillet 1923 - 30 décembre 1923 (n° 171-279).	1 liasse
21	3 janvier 1924 - 30 avril 1924 (n° 1-99).	1 liasse
22	1er mai 1924 - 29 août 1924 (n° 100-200).	1 liasse
23	2 septembre 1924 - 27 décembre 1924 (n° 201-300).	1 liasse

24	4 janvier 1925 - 30 mars 1925 (n° 1-81).	1 liasse
25	1er avril 1925 - 30 juillet 1925 (n° 83-178).	1 liasse
26	7 août 1925 - 30 décembre 1925 (n° 179-265).	1 liasse
27	3 janvier 1926 - 29 juin 1926 (n° 1-95).	1 liasse
28	6 juillet 1926 - 26 décembre 1926 (n° 97-180).	1 liasse
29	3 janvier 1927 - 30 juin 1927 (n° 1-77).	1 liasse
30	2 juillet 1927 - 30 décembre 1927 (n° 78-167).	1 liasse
31	3 janvier 1928 - 27 juin 1928 (n° 1-92).	1 liasse
32	9 juillet 1928 - 31 décembre 1928 (n° 94-181).	1 liasse
33	6 janvier 1929 - 28 mars 1928 (n° 1-64).	1 liasse
34	1er avril 1929 - 30 juin 1929 (n° 65-125).	1 liasse
35	1er juillet 1929 - 31 décembre 1929 (n° 126-202).	1 liasse
36	4 janvier 1930 - 27 mars 1930 (n° 3-84).	1 liasse
37	6 avril 1930 - 30 juillet 1930 (n° 85-143).	1 liasse
38	1er août 1930 - 28 décembre 1930 (n° 144-206).	1 liasse
39	4 janvier 1931 - 30 avril 1931 (n° 1-50).	1 liasse

40	2 mai 1931 - 24 septembre 1931 (n° 51-111).	1 liasse
41	5 octobre 1931 - 30 décembre 1931 (n° 112-166).	1 liasse
42	3 janvier 1932 - 30 avril 1932 (n° 1-76).	1 liasse
43	6 mai 1932 - 30 août 1932 (n° 77-147).	1 liasse
44	1er septembre 1932 - 6 décembre 1932 (n° 148-216).	1 liasse